

RESTAURATION – ANNEE 2011/2012

REGIME DE L'ELEVE : EXTERNE OU ½ PENSIONNAIRE

- Chaque élève a une carte scolaire lui donnant accès à la salle de restaurant. Cette carte lui est remise chaque jour dans sa classe en fin de matinée et nous permet de « débiter » de son compte les repas qu'il prend (pour les maternelles, l'assistante maternelle passe les cartes).
- Les élèves qui souhaitent déjeuner peuvent bénéficier d'un forfait annuel de demi-pension pour 2 ou 3 ou 4 repas par semaine. Les tarifs sont indiqués sur le règlement financier.
- Les élèves qui souhaitent déjeuner occasionnellement doivent « créditer » leur carte qui fonctionne comme un porte-monnaie en apportant un chèque de 36€ (5 repas), ou 72€ € (10 repas) ou 144€ (20 repas) ou davantage, **avant épuisement du crédit.**
- **Les parents déposent à l'accueil avant 9h** ce chèque dans une enveloppe au nom, prénom et à la classe de l'élève (établir un chèque par élève et non par famille).
- Si les parents de l'élève oublient de « créditer » la carte, ils seront avertis et seront invités à régulariser la situation au plus vite.
- Il est préférable de créditer sa carte avec un nombre raisonnable de repas
- Les soldes sont reportés d'une année sur l'autre (le débit comme le crédit).

✂.....

A remettre à l'enseignant avant 12 septembre 2011 (sous enveloppe s'il y a un chèque)

Nom : %NOMCOMPLETELEV

Classe : %LIBCLASS1

Ne déjeunera jamais à St.Thomas

S'inscrit à la ½ pension (déjeunera soit 2 ou 3 ou 4 jours par semaine) Dans ce cas le coût est porté sur la facture.

Indiquer les jours choisis (valable pour toute l'année scolaire)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Déjeunera occasionnellement et verse un chèque de €
(Correspondant à un multiple de 5 repas c'est-à-dire€).

Date et signature des parents